

c'est lui,—le sait-on?—qui nous a imposé ce problème. En m'exprimant ainsi, je ne veux pas me montrer irrespectueux. J'éprouve tout autant d'estime et de bienveillance à l'égard des grands cultivateurs que des petits; leur droit de vivre au pays est aussi incontestable, mais ce sont eux qui ont accumulé l'énorme excédent que nous connaissons. Le petit cultivateur, qui vit avec sa famille sur la terre, est le plus précieux élément actif de la nation. Plusieurs honorables députés qui représentent des circonscriptions rurales ont dit à leurs électeurs que les cultivateurs sont à la base même de notre économie nationale. Je l'ai moi-même affirmé et j'ai dit que l'agriculture est notre industrie de base. Ainsi, c'est sur le petit cultivateur qui vit avec sa famille sur la terre que l'attention doit réellement se porter. Connait-on quelle proportion de notre population vit sur la terre? On m'assure qu'elle est d'au moins un sur trois. Je désire profiter de l'occasion pour consigner au hansard une statistique que j'y ai déjà inscrite. D'après ce tableau, 35 pour 100 des cultivateurs des Prairies ensemencent moins de 50 acres en blé chaque an, d'après le recensement de 1935. Quelle chance peuvent-ils avoir de retirer un avantage quelconque de ces primes si leur récolte de blé manque depuis peut-être trois ou quatre ans? Je connais même nombre de cultivateurs qui n'ont pas semé de blé depuis dix ans; ils ne peuvent donc pas espérer toucher des primes, bien que l'on songe, semble-t-il, à promulguer des règlements en leur faveur. En outre, 62 pour cent des cultivateurs de l'Ouest ensemencent moins de 100 acres par année en blé. Il y a donc du vrai dans l'affirmation que ce programme ne favorisera pas les petits agriculteurs.

Je voudrais maintenant donner une idée du mode d'application. Quand certaines gens parlent de jachères d'été et de l'attribution d'une prime à cet égard, je crois qu'ils se figurent que cela ne coûte rien de mettre une terre en jachère d'été. Cela coûte de l'argent. En général, au Manitoba, les baux accordent \$5 par acre pour la terre non affrichée par le locataire, mais je serai modéré et je dirai \$2 par acre. Ce n'est pas énorme. Je vous assure monsieur le président, que cela coûte bien plus que \$2 dans ma région pour bien affricher, mais nous prendrons ce chiffre. La prime de \$4 sur 100 acres rapportera \$400. Les frais du cultivateur seront d'environ \$200, ce qui laissera une recette nette de \$200 pour ses jachères d'été. C'est ce que je ferais, ou je prendrais le parti suivant. J'ensemencerais 100 acres en blé, si l'Etat l'autorisait. Le champ mis en jachères d'été qui ne produira pas au moins vingt boisseaux

à l'acre est bien médiocre. Les 100 acres me rapporteraient 2,000 boisseaux. De cette quantité l'Etat ne prendra que les deux tiers, soit 1,333 boisseaux, qui, à 15c. le boisseau rapporteraient \$199.80, soit une somme presqu'égale aux primes sur les jachères d'été. Cela laisse 666 boisseaux dont l'Etat ne veut pas. Que fera le cultivateur avec ces 666 boisseaux de blé? Il les entreposera dans son grenier. Pouvez-vous imaginer une forme d'assurance-récolte qui puisse remplacer avantageusement un silo rempli de blé, et quelle chose rappellera plus vivement ce problème aux cultivateurs que l'existence d'un silo rempli de blé qu'il ne peut livrer? L'année suivante, ils hésiteront à récolter du blé.

La prime sur les céréales secondaires est la plus séduisante des trois propositions. Si j'ai à choisir entre la mise en jachère d'un champ, son enherbage ou la culture de céréales secondaires, je prendrai le dernier parti. En utilisant 100 acres de terre affrichée je puis récolter 45 boisseaux à l'acre. Nous semons d'ordinaire de l'orge lors de la deuxième récolte et une partie dans le plus mauvais terrain, mais en semant de l'orge dans un bon champ mis en jachères d'été nous pouvons doubler la production d'orge au pays, sous le régime de ce plan. Si nous agissons ainsi, qu'en résultera-t-il? Le problème du blé se transformera simplement en un problème de l'orge ou d'une autre céréale secondaire. C'est inévitable.

A mon sens, la prime sur les terres enherbées a du bon, mais c'est un programme de longue haleine dont les cultivateurs ne retireront pas grand bénéfice cette année, à part la prime de \$2. Il y a certainement place au Canada pour un accroissement des terres enherbées dans les régions où l'on pratique la polyculture. Nous pourrions donner plus d'expansion à l'élevage des bêtes à cornes et des moutons si cette entreprise pouvait se réaliser. L'autre jour, en entendant quelques-uns de mes bons amis conservateurs prétendre que nous devrions apporter plus de restrictions au commerce avec les Etats-Unis —ils visaient en particulier celui des fruits frais—et le ministre des Finances de leur répondre que ces restrictions porteraient atteinte au traité de commerce canado-américain, je ne pouvais m'empêcher de penser qu'ils ne se rendaient pas compte de l'importance de cet accord pour l'Ouest canadien et, certes, pour le pays tout entier.

A l'heure actuelle, les hommes d'Etat ne parlent pas de restrictions commerciales, tout au contraire. Ils visent à la collaboration et envisagent la possibilité de supprimer les obstacles au commerce international. L'accord